



APPEL À PROJETS

Pactes d'Objectifs pour l'Emploi 2020/2021

DATE LIMITE DE DEPÔT DE DOSSIER :
Mardi 12 novembre 2019

Afin de valider votre participation à l'appel à projets, le présent dossier devra être retourné avant le mardi 12 novembre 2019 - 23h59 en format Word et PDF par courriel à l'adresse suivante :

muriel.bitton@departement13.fr

*Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Hôtel du Département - 52, Avenue de Saint Just – 13256 Marseille Cedex 20*

Appel à projets Pacte d'Objectifs pour l'Emploi 2020/2021

SOMMAIRE

1. Contexte et objectifs.....	P.3
2. Bilan.....	P.3
3. Axes 2020/2021.....	P.4
4. Critères d'éligibilité	P.4
5. Critères d'analyse des projets	P.5
6. Financement	P.5
7. Procédure	P.5
8. Calendrier de mise en œuvre	P.6
9. Contacts	P.6

1. Contexte et objectifs

En complément de sa politique obligatoire en faveur de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA, le Département a décidé de conduire une action ambitieuse sur la problématique de l'emploi et notamment sur la question du rapprochement de l'offre et de la demande. Cette politique prend appui sur un constat qui a clairement souligné le caractère central de la question de l'emploi dans le Département, notamment au regard d'indicateurs socio-économiques préoccupants et de la difficulté pour les entreprises de recruter.

Plus précisément encore, les représentations et méconnaissances réciproques constituent l'une des causes principales des dysfonctionnements du marché du travail.

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a ainsi décidé d'engager une action forte et novatrice dans ce domaine, en créant un outil nouveau, le Pacte d'Objectifs pour l'Emploi.

Celui-ci consiste en une réorientation de l'action autrefois menée en faveur du développement économique vers une politique favorisant le rapprochement entre l'offre et de la demande d'emplois, dans le cadre d'une mobilisation exceptionnelle des acteurs économiques du territoire.

Le Pacte d'Objectifs pour l'Emploi se décline ainsi sous forme d'accords de partenariats signés entre le Conseil départemental et les acteurs économiques, visant à mobiliser ces derniers et les entreprises qu'ils représentent pour répondre à trois objectifs :

- 1- Accompagner et amplifier l'action du Département en faveur de l'emploi, particulièrement pour les publics cibles relevant de ses compétences et de ses priorités (Bénéficiaires du RSA, collégiens et jeunes en recherche d'emploi) ;
- 2- Apporter des éléments de réflexion et des réponses opérationnelles aux problématiques de l'emploi spécifiques à chaque filière ou bassin d'emploi ;
- 3- Faire émerger des initiatives nouvelles, fondées notamment sur (1) la détection d'emplois dans les entreprises, (2) l'information et l'accompagnement de ces dernières sur les dispositifs permettant de mieux recruter, (3) l'organisation d'opérations originales facilitant le rapprochement et la mise en relation des demandeurs d'emplois et des collégiens avec les entreprises et le monde économique.

2. Bilan

Sur 3 ans (2017, 2018, et 2019), près de 2 M€ ont été investis, pour la signature de 156 pactes avec une soixantaine d'acteurs économiques intervenant dans les domaines suivants :

- Associations de zones d'activités ;
- Accompagnement à la création d'activités pour les personnes éloignées de l'emploi ;
- Groupements et représentants d'entreprises

D'un point de vue qualitatif, le Pacte d'Objectifs pour l'Emploi a permis :

- de faire émerger des initiatives nombreuses et variées sur le thème de l'emploi ;

- d'inciter des acteurs économiques à s'investir sur ce champ, au-delà de leurs missions traditionnelles ;
- de maintenir un lien avec lesdits acteurs et les territoires sur lesquels ils sont implantés ;
- de décroiser des univers trop souvent étanches.

D'un point de vue quantitatif, les pactes ont donné les résultats suivants entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2019 (soit 24 mois) :

- 700 actions réalisées en faveur de l'emploi (job dating, forums, rencontres, visites d'entreprises, colloques,...) ;
 - Environ 2 000 entreprises mobilisées ;
 - Plus de 20 000 personnes concernées, dont :
 - o 3 400 BRSA
 - o 6 000 jeunes (collégiens, recherches d'emplois) ;
- 800 sorties positives (embauche, création d'activité, formation,...).

3. Axes 2020/2021

Parallèlement à ce dispositif, le Département a mis en place un Groupe d'experts sur l'emploi, toujours dans cette volonté de réfléchir à cette problématique.

Installé en novembre 2017 et composé de membres divers (entreprises, réseaux économiques, acteurs institutionnels, et intermédiaires de l'emploi), ce groupe s'est réuni une vingtaine de fois, avec l'objectif d'échanger sur les questions de l'emploi et faire émerger des projets et des actions concrètes en la matière. Il a porté sa réflexion prioritairement sur la question de représentations.

A l'issue de ces travaux, trois grands thèmes ont émergé, constituant les axes du présent appel à projets :

- Favoriser la rencontre et la connaissance réciproque entre les publics cibles* et les entreprises ;
- Diffuser les pratiques de la RSE en matière d'emploi auprès des entreprises, y compris dès la phase de création ;
- Diffuser, soutenir, et développer les pratiques de mises en situation des publics cibles* (immersion, stages, simulation d'entretiens,...).

* **Publics cibles** : demandeurs d'emploi jeunes et adultes, inscrits ou non à Pôle emploi, bénéficiaires du RSA, collégiens.

NB : Des actions complémentaires pourront être proposées à l'initiative des associations dans la limite des crédits budgétaires, dès lors qu'elles s'inscrivent dans la problématique de l'emploi et qu'elles possèdent un caractère innovant.

4. Critères d'éligibilité

L'appel à projets s'adresse aux associations de la loi 1901, acteurs à vocation économique et sociale, depuis plus d'un an et ayant leur siège au sein du département des Bouches-du-Rhône (ou disposant d'une antenne active sur le territoire).

Sont exclus de cet appel à projets les organismes à but lucratif.

5. Critères d'analyse des projets

- ✓ Le contenu de l'action en lien avec les objectifs départementaux (objectif de l'action, objectifs quantitatifs, résultats attendus) ;
- ✓ Les compétences et connaissances dans la ou les thématiques choisies ;
- ✓ La clarté du déroulé de l'action proposée ;
- ✓ Les méthodes utilisées, notamment pour mobiliser les publics cibles ;
- ✓ La capacité à mobiliser les entreprises sur les actions ;

6. Financement

Le Conseil départemental financera les projets retenus, dans la limite des crédits inscrits au budget départemental.

7. Procédure

Le porteur de projet peut proposer des actions sur un ou plusieurs axes.

Il transmettra au service Partenariats pour l'Emploi de la DEGPR sa proposition sous forme de fiche synthétique par action **avant le mardi 12 novembre 2019, dernier délai** à l'adresse suivante : muriel.bitton@departement13.fr.

Elle devra comporter obligatoirement :

- Le nom et les coordonnées de l'association ;
- Les coordonnées du contact (téléphone et mél) ;
- Le ou les axes choisis ;
- L'intitulé des action(s) ;
- Le contenu proposé et le déroulé détaillé des actions ;
- Le type de public cible (voir plus haut) visé en priorité ;
- Le nombre d'entreprises susceptibles d'être mobilisées ;
- Les modalités techniques et logistiques des actions ;
- Le coût prévisionnel et estimatif des actions ;
- Le montant de la subvention sollicitée.

IMPORTANT: Tout dossier incomplet, hors délai ou ne respectant pas le format demandé ne pourra être examiné.

8. Le calendrier de mise en œuvre

Etapes	Dates et périodes
Publication de l'appel à projets	15 octobre 2019
Date limite de remise des propositions	12 novembre 2019
Période d'analyse des projets	12-29 novembre 2019
Réponse aux porteurs de projets	2 décembre 2019
Dépôt des dossiers de demande de subvention pour les porteurs de projets retenus	2 décembre 2019-15 janvier 2020
Vote des subventions aux associations à la Commission permanente	Mai/juin 2020

9. Contacts

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Partenariats pour l'Emploi
52 avenue de St Just
13256 Marseille Cedex 20

Mél : muriel.bitton@departement13.fr

Chef de Service : Marc POQUET – 04.13.31.22.59

Chargés de missions :

- **Julien ALLAUZEN - 04.13.31.22.08**
- **Fabienne MARON – 04.13.31.23.28**
- **Thierry MIRAKIAN – 04.13.31.22.29**
- **Béatrice RICO – 04.13.31.22.15**